

ÉDUCATION

Hellot Matson Mampouya visite les écoles de Pointe-Noire et du Kouilou

Ces visites, qui ont eu lieu les 15 et 16 novembre, entrent dans le cadre du premier séjour de travail du nouveau ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, venu constater les difficultés auxquelles l'école est confrontée dans les deux départements.

À Pointe-Noire, le ministre s'est rendu dans les locaux de la direction départementale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, dans ceux de l'inspection générale ainsi que dans plusieurs établissements scolaires, à savoir : les écoles primaires Jean Félix Tchicaya et Tchimbamba (arrondissement 1 Eméry Patrice Lumumba), le lycée de Mpaka (arrondissement 3 Tié-tié), le lycée de Ngoyo (arrondissement 6 Ngoyo), le lycée-collège-école primaire et préscolaire Jean Baptiste Taty Loutard, de Tchiamba Nzassi.

Le constat a été le même dans toutes ces écoles : manque de tables-bancs, effectifs pléthoriques, parc immobilier insuffisant, déficit en personnel enseignant et mauvaises conditions de travail de ceux-ci, manque de sécurité et d'hygiène scolaire. Le tableau le plus désolant est celui de l'école primaire Jean Baptiste Taty Loutard, où, faute de salles et en raison des effectifs très élevés, un couloir séparant deux bâtiments a été transformé en salle de classe. Ce couloir, qui mesure 12 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, renferme 13 tables-bancs pour 115 élèves, dont un grand nombre était assis à même le sol...

La partie préscolaire de l'établissement ne possède qu'une salle abritant à la fois les trois niveaux (P1, P2, P3), la cantine et le bureau de la directrice. Enfin, au lycée de Mpaka à Ngoyo, les effectifs ne cessent de croître. Pour désencombrer, la direction a été obligée de louer les salles de classe de l'école primaire, située juste à côté. Malheureusement, ces salles en forme de paillotes, trop petites, n'arrivent pas à contenir tous les élèves. Cer-



Hellot Matson Mampouya visitant les locaux de la direction départementale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation de Pointe-Noire

tains sont obligés de suivre les cours soit dehors, soit perchés sur les murs des classes.

Étant donné que le président de la République a décrété l'année 2013, année de l'éducation de base et de la formation qualifiante, Hellot Mastson Mampouya a assuré de la mise en œuvre des politiques nécessaires pour remédier aux difficultés constatées : « Le chef de l'État lui-même fait tout pour permettre à l'école congolaise de retrouver ses lettres de noblesse. Le gouvernement a fait des efforts, il faut les renforcer et apporter des solutions aux problèmes. Nous ferons de notre mieux pour renforcer le parc immobilier; la formation et les effectifs du personnel enseignant, la sécurité et l'hygiène scolaire. Nous allons travailler à éradiquer le manque de tables-bancs afin que, d'ici deux ans, nous n'ayons plus d'enfants assis à même le sol dans les écoles. »

Dans le Kouilou en revanche, le tableau est moins préoccupant. Certains établissements scolaires ont été dotés de bâtiments modernes, fruits du partenariat entre l'État et certaines sociétés exerçant leurs activités dans le département. L'on note toutefois encore un déficit en personnel enseignant. Par ailleurs, les enseignants voudraient que la direction départementale de l'enseignement du Kouilou, jusqu'à présent implantée à Pointe-Noire dans l'enceinte du lycée Victor Augagneur, obtienne des locaux au siège de la préfecture du Kouilou. Ceci afin de se rapprocher de son champ d'action.

Lucie Prisca Condhet

De nombreux établissements privés menacés de fermeture

Le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, Georges Moyen, menace de fermer dans quelques jours des établissements d'enseignement supérieur n'ayant pas rempli les conditions d'agrément.

Georges Moyen l'a annoncé le 16 novembre à l'issue de la visite qu'il a entreprise dans quelques établissements d'enseignement supérieur, à Bacongo, dans le deuxième arrondissement et à Mansimou, situé dans le huitième arrondissement Madibou.

Après avoir visité quatre établissements, notamment l'Université libre du Congo, l'Université internationale de Brazzaville, l'Institut d'administration des entreprises et l'École supérieure de technologie, le ministre en est sorti très déçu à cause de manquements qu'il a qualifiés de criants.

D'un ton calme, mais sévère, Georges Moyen n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Il a tout de suite pris la résolution de prendre une note expresse dès le

lundi 19 novembre pour fermer « le plus rapidement possible » tous les établissements ne remplissant pas le minimum de conditions d'agrément.

« Il y aura des établissements immédiatement fermés, je prendrai d'ailleurs la note dès lundi pour confirmer la décision. Les manquements sont criants, vous remarquez que ce sont des habitations qui sont transformées en salles de classe. On ne peut pas admettre que des cadres soient formés dans de telles conditions », a déclaré le ministre. Avant de poursuivre : « Il est compréhensible que les gens quittent les administrations publiques pour aller chercher des diplômes dans de telles écoles parce qu'elles sont homologuées. »

Georges Moyen a par ailleurs annoncé revoir les agréments accordés aux établissements, et pourra les retirer à certains établissements qui n'auront pas rempli les conditions souhaitées par le

conseil de l'enseignement supérieur. Par contre, ceux des établissements qui n'avaient pas encore d'agrément et qui rempliraient les critères pourront en bénéficier.

À la vérité, parmi les quatre établissements visités, en dehors d'une université qui semble remplir les conditions, les trois autres ont été jugées peu dignes d'assurer l'enseignement supérieur, dont la mission fondamentale est de former des cadres supérieurs, appelés à contribuer au développement du pays. Des disparités de tout genre, on note des salles de classe exiguës et insalubres, des tables-bancs parfois cassés, pas de connexion à internet, la bibliothèque qui n'existe que de nom.

Rappelons que le ministre de l'Enseignement supérieur poursuivra incessamment la visite des établissements au centre-ville et dans les quartiers nord de Brazzaville.

Thierry Nougou et Firmin Oyé

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le début de ses activités le 1er avril 2011, Aéroports du Congo (Aérco) met en place l'organisation et les moyens nécessaires au renforcement de la sécurité de l'exploitation des aéroports qui lui ont été confiés par l'État congolais dans le respect des normes internationales et dans le cadre de ses engagements de développement durable.

Pour ce faire, Aérco a sollicité l'appui de son partenaire technique de référence la SEGAP (EGIS et l'aéroport de Marseille-Provence) pour l'amélioration de la gestion du péril animalier :

Les animaux errants et en particulier les oiseaux s'ils sont



ingérés dans les moteurs d'un avion en phase d'atterrissage et de décollage constituent, en effet, un risque de sécurité particulièrement important sur tous les aéroports du monde. Actuellement le risque animalier c'est 34.000 impacts entre faune et aéronefs par an dans le monde, soit quatre-vingt-seize collisions recensées par jour dont 15% sont considérées comme sérieuses. Cela représente un coût annuel de plus de 550 milliards de francs CFA en pièces de rechange, hors pertes d'exploitation pour les compagnies aériennes.

Deux experts étaient au Congo ce mois-ci pour évaluer les actions déjà engagées pour maîtriser ce risque connu mais spécifique à chaque aéroport et pour assister à Aérco et l'ensemble des acteurs concernés de la communauté aéroportuaire à améliorer la gestion de cet aspect de la sécurité.

Pour Olivier Azemard, responsable sécurité de l'aéroport de Marseille-Provence, « la démarche engagée jusqu'à ce jour suit la bonne méthodologie en cherchant à identifier les causes de présence d'animaux et à analyser leurs comportements. Les principes de coordination entre le gestionnaire des aéroports et l'Asecna sont en place et les démarches sont engagées de manière favorable ». Stéphane Pillet expert péril animalier de BTEESA et chargé de l'unité de prévention du péril animalier de Genève aéroport ajoute : « Comme la plupart des aéroports du monde, les aéroports du Congo recèlent une faune riche. Il conviendra maintenant de mettre en place les mesures adaptées en travaillant avec la nature et pas contre elle, principes que les responsables d'Aérco ont déjà intégrés ».

Au vu des recommandations de la mission et en accord avec le Bureau de contrôle et de supervision de concessions, Aérco va se doter des moyens techniques complémentaires adaptés et engager les actions de formation spécifiques de ses agents chargés de la prévention et de la lutte contre le péril animalier.

Pour Armel Mamouna, le directeur qualité sécurité sûreté et environnement d'Aérco, « cette mission est un élément important de la démarche engagée par le gestionnaire des aéroports pour la mise en place de son système de gestion de la sécurité qui intègre une dimension environnementale forte ». Il ajoute : « Les actions déjà réalisées de sensibilisation des riverains en coordination avec les mairies d'arrondissement, les opérations de purge des déchets sauvages, l'organisation de la collecte des déchets, la gestion des activités de maraîchage sur le domaine public aéroportuaire s'inscrivent dans cette démarche globale et systématique ».

Il conclut en annonçant que la construction des murs de clôture en 2013 constituera l'amélioration la plus importante de la sécurité et de la sûreté sur les aéroports concédés.



L'atelier de couture « Créations d'Afrique » situé à Pointe-Noire est à la recherche de couturiers pour renforcer son équipe. Si vous êtes expérimenté, contactez-nous vite au 06 604 52 54 ou au 02 091 17 15.

NB : Places limitées.



Pour Votre sécurité et celle de vos biens contacter nous au : Gardiennage-Intérim et prestation de services, Siège social : 2549, rue Charles-de-Foucault centre-ville. B.P. :805- Tél : 06 679 78 78/01.679 78 78 ; E-mail : groupeyannick2@yahoo.fr